

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

SURPOPULATION CARCÉRALE

La future zone d'attente carcérale franchit une étape importante

Prévue sur le site du futur Pôle pénitentiaire du Nord vaudois à Orbe, la zone d'attente carcérale (ZAC) se précise. Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil une demande de crédit de 39,9 millions de francs pour la construction de cette infrastructure modulaire. Dotée de 60 places, elle permettra de limiter le recours aux zones carcérales de police et d'améliorer les conditions de détention. Son ouverture est envisagée pour le premier trimestre 2028.

Afin de répondre à la surpopulation carcérale, et en particulier à l'illicéité de conditions de détention dans les zones carcérales de police (ZC), le Conseil d'Etat a lancé à l'été 2025 les démarches pour l'implantation d'une nouvelle structure pénitentiaire de 60 places dans le périmètre du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV) à Orbe. Au terme de l'avant-projet mené par le Service pénitentiaire (SPEN), en étroite collaboration avec les services concernés, notamment la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et des partenaires, la proposition de future zone d'attente carcérale a été validée par le Conseil d'Etat. Une demande de crédit d'ouvrage de 39,9 millions de francs est ainsi soumise au Grand Conseil pour bâtir cette infrastructure essentielle.

Avec ce projet, le Gouvernement met à disposition les capacités nécessaires au bon fonctionnement de la chaîne pénale, dans l'attente de la concrétisation des autres projets majeurs prévus sur le site du PPNV à Orbe à l'horizon 2032, notamment la Prison des Grands-Marais. Il entend ainsi mettre un terme à l'utilisation des ZC pour des durées excédant les 48 heures légales.

Le nouveau bâtiment accueillera des personnes en détention avant jugement, pour une durée qui ne devrait pas excéder 3 mois, dans l'attente qu'une place se libère dans un établissement pénitentiaire adapté. Il offrira des conditions conformes à une détention de plus de 48 heures. Un secteur médical, une salle de sport et des espaces d'activités seront à disposition des personnes détenues. Cette nouvelle structure

pourra en outre bénéficier des prestations du PPNV, comme les repas ou la buanderie.

Sous réserve de l'acceptation du crédit d'ouvrage, les travaux de construction devraient débuter à l'automne 2026 pour une mise en exploitation au premier trimestre 2028. En raison de l'urgence de la situation, les phases d'autorisation de construire et d'appel d'offre en entreprise totale sont menées en parallèle du processus parlementaire. Dans l'intervalle, le SPEN poursuit activement l'identification et la mise en œuvre de solutions transitoires, à l'image d'accords conclus avec d'autres établissements pénitentiaires.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 05 février 2026

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, **021 316 40 27**

DJES, Raphaël Brossard, chef du Service pénitentiaire, **021 338 43 16**

TÉLÉCHARGEMENT(S)